

LE PACTE MONDIAL



THE GLOBAL
COMPACT

Les dix principes

Droits de l'homme

- Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe 2 à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

- Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective ;
- Principe 4 l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 l'abolition effective du travail des enfants ; et
- Principe 6 l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe 8 à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La Conférence des Grandes Ecoles soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exprime sa volonté de faire progresser ces principes dans son domaine d'influence, et s'engage à les intégrer dans la stratégie de l'association, sa culture et ses activités.

A Brest, le 6 octobre 2006
*Le Président de la CGE, **Christian MARGARIA***

En présence de

Konrad ECKENSCHWILLER
*Délégué général du Forum
des Amis du Pacte Mondial
en France*

Christian BRODHAG
*Délégué interministériel
au Développement
Durable*